PLAN DIRECTEUR REGIONAL DE LA SARINE

Fiches d'actions

Examen final

22 avril 2026

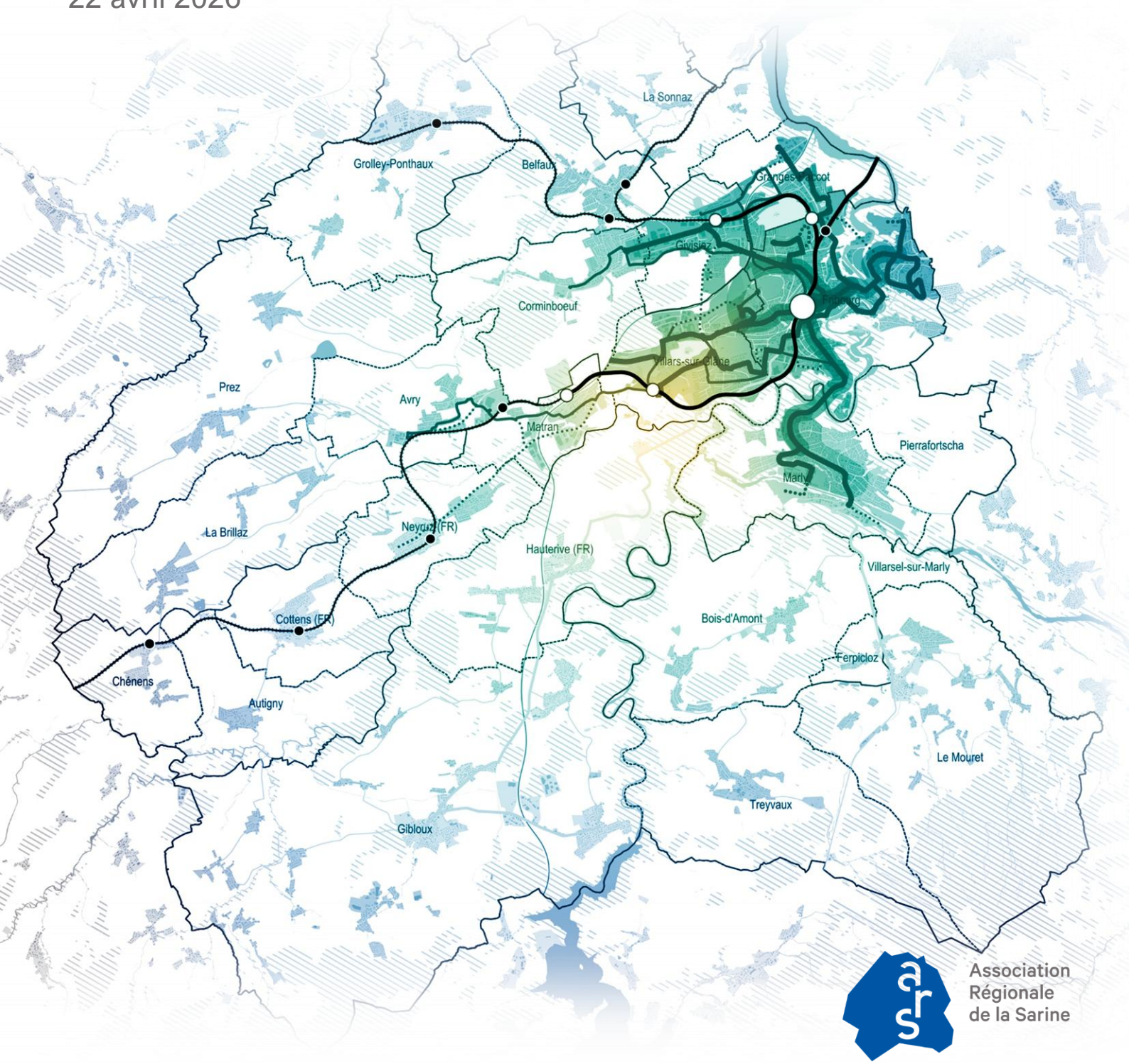

Association Régionale de la Sarine

Table des matières

Introduction **4**
Actions transversales **6**
AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques 6
AT2 – Développer et maintenir la plateforme numérique des secteurs de loisirs 8
AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale 9
AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine 12
Urbanisation **14**
U1 – Appui et conseils en aménagement du territoire 14
U2 – Développement vers l'intérieur et densification qualitative 16
U3 – Masterplan pour les zones d'activités régionales et cantonales 17
U4 – Bilan de dimensionnement des zones d'activités 18
U5 – Groupe de coordination et réseau interentreprise par secteur 19
U6 – Evaluer la faisabilité d'établir un business plan pour la promotion foncière active à l'échelle régionale 20
Mobilité.. ..... **22**
M1 – Préparation et adaptation du réseau TP urbain en lien avec l'arrivée d'un axe de THNS 22
M2 – Groupe régional pour les TP 23
M3 – Étude et groupe de travail pour le développement d'un axe structurant de bus régionaux en direction du Gibloux 24
M4 – Étude et groupe de travail pour le développement d'un axe structurant de bus régionaux en direction du Mouret 25
M5 – Étude du réseau cyclable régional 26
M6 – Mise en œuvre d'un monitoring de la pratique cyclable 27
M7 – Mise en œuvre d'un réseau de vélos en libre-service régional 28
M8 – Promotion et valorisation des infrastructures du réseau cyclable et du réseau piéton 29
M9 – Etude d'opportunité de réseaux piétons régionaux complémentaires dans la deuxième couronne et dans les noyaux villageois 30
M10 – Valorisation des centralités et des traversées de localité 31
M11 – Concepts de stationnement 32
Environnement, énergie & climat **34**
E1 – Etat des lieux des besoins en infrastructures d'approvisionnement, de valorisation et d'épuration 34
E2 – Mise en place d'une commission énergie & climat 35
E3 – Extension de la stratégie régionale des énergies 36
E4 – Évaluation du potentiel en énergies renouvelables de la région 37
E5 – Opérationnalisation d'actions communales en faveur du climat 38
Rives de lacs **40**
R1 – Coordonner le développement et la protection différenciés des rives de lacs 40
R2 – Coordonner le développement du port de Rossens 41
Tourisme & patrimoine **43**
T1 – Mettre à jour périodiquement la stratégie touristique et les fiches de projets liées 43
T2 – Développer les pôles touristiques régionaux 44
T2.1 – Intégrer le positionnement du « terroir créatif » dans le pôle touristique du Centre médiéval de Fribourg 44
T2.2 – Réaliser le projet des Chemins de la Sarine 46
T2.3 – Mener une réflexion sur un concept de développement de la Boucle des Plaines vallonées 47
T2.4 – Coordonner le développement un concept touristique quatre saisons pour le versant des Préalpes 48
T3 – Stimuler la création et la diversification des hébergements touristiques 49
Nature & paysage **51**
NP1 – Élaborer un plan régional d'arborisation 51
NP2 – Assurer la continuité et la cohérence intercommunale des paysages d'importance locale 52
NP3 – Créer une boîte à outils technique Nature & paysage 53
NP4 – Sensibiliser la population à la Nature & au paysage 54
NP5 – Suivi régional coordonné des aménagements Nature & paysage 55

Introduction

Actions transversales

Actions thématiques

- Urbanisation
- Mobilité
- Environnement, énergie & climat
- Rives de lacs
- Tourisme & patrimoine
- Nature & paysage

Introduction

La réalisation des objectifs de planification décrits dans la partie stratégique du plan directeur contribue à la qualité du développement territorial postulée par le document. Une mise en œuvre cohérente des principes liants à l'échelle de la région implique toutefois une coordination étroite entre l'entité porteuse de la planification directrice et les communes appelées à en transcrire les principes au niveau local. Les fiches d'action du plan directeur régional viennent de ce point de vue concrétiser les principes généraux formulés dans la partie stratégique du document, préciser le cadre de leur mise en œuvre et expliciter les apports de région dans la coordination à mettre en place.

La conception des fiches

Les actions de la région sont décrites sous forme de fiches. Ces dernières permettent d'aborder certains thèmes spécifiques qui ne peuvent être traités à l'échelle communale, de fédérer les divers partenaires locaux autour d'une même vision et de construire un discours commun qui permette d'appuyer les demandes des acteurs locaux auprès du canton. Le rôle de la région est d'autant plus important que le plan directeur régional, au-delà des aspects en lien avec la spatialisation, comporte également une ambition en matière de qualité des espaces publics, construits ou non construits, ainsi qu'une vision forte en matière de mobilité pendulaire et de loisirs.

Les actions prévues dans le cadre du présent chapitre prennent la forme d'études d'intérêt régional ou encore de coopérations visant à promouvoir ou à sensibiliser autour de thèmes d'importance régionale. Les fiches ont été définies afin de s'inscrire strictement dans le cadre de sujets régionaux en veillant à ne pas empiéter sur l'autonomie des communes mais en leur offrant un cadre de soutien assez souple pour répondre à leurs besoins qui, selon la typologie de commune concernée, ne s'expriment pas toujours de manière uniforme. Les actions de la région s'inscrivent en ce qui concerne leur contenu et leur temporalité dans ce que la structure administrative en place est en mesure d'absorber sans devoir faire appel à des mandats externes ou engager des montants supplémentaires par rapport à son budget ordinaire.

La structure des fiches

Les fiches d'actions listent les objectifs à atteindre, la manière d'y parvenir dans le cadre d'un descriptif auxquels s'ajoutent le lien entre les actions et les stratégies prévues ainsi que la coordination entre instances et la priorisation des mesures. Afin d'en assurer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité, les actions listées sont structurées en deux catégories complémentaires : les actions transversales et les actions thématiques. Les actions transversales regroupent les mesures qui concernent simultanément plusieurs domaines d'intervention. Par leur nature, elles dépassent les limites d'une seule thématique et contribuent à assurer la coordination, la cohérence et la synergie entre les différents champs d'action du Plan directeur régional. Les actions thématiques, quant à elles, sont spécifiques à un domaine particulier. Elles traduisent de manière opérationnelle les objectifs propres à chaque thématique et permettent de répondre de façon ciblée aux enjeux identifiés.

Introduction

Actions transversales

Actions thématiques

Urbanisation

Mobilité

Environnement, énergie & climat

Rives de lacs

Tourisme & patrimoine

Nature & paysage

AT

Actions transversales

AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques

Objectifs

- Développer un cadre de référence régional pour la conception de la mobilité des rives de lacs et des pôles touristiques régionaux identifiés dans le diagnostic ;
- Garantir l'accessibilité durable, cohérente et inclusive de ces secteurs, en tenant compte de leurs spécificités paysagères, environnementales saisonnières et d'usage, ainsi qu'en intégrant les modes actifs, les transports publics (TP), le stationnement et les besoins spécifiques (PMR, familles, seniors, logistique, etc.) ;
- Renforcer les connectivités entre les rives de lacs et les pôles touristiques régionaux (notamment le lien ville-campagne) et les itinéraires structurants (TP, vélo, piéton) ;
- Améliorer la lisibilité et la qualité de l'expérience de déplacement, notamment par une signalétique cohérente, un balisage homogène et/ou des outils numériques d'orientation et d'informations ;
- Intégrer systématiquement la réflexion sur la mobilité dès la conception ou la valorisation de tout projet d'aménagement liés aux rives de lacs ou pôles touristiques régionaux.

Description

Cette action vise à élaborer un concept de mobilité régional, dédié aux rives de lacs et aux pôles touristiques régionaux identifiés dans le diagnostic, afin de structurer les principes, critères et outils permettant une accessibilité durable, multimodale et lisible sur l'ensemble du territoire, tout en préservant la qualité paysagère et environnementale de ces secteurs à forte attractivité.

Le concept servira de référence lors de la planification, de la révision des plans d'affectation et de la mise en œuvre de projets.

L'établissement du concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques se basera sur les étapes suivantes :

A. Elaboration du diagnostic territorial

- Analyse des conditions actuelles d'accessibilité : TP, itinéraires piétons et cyclables, accès routiers ;
- Identification des discontinuités, des lacunes de connectivité et des besoins de stationnement (voitures, vélos, PMR, vélos-cargos), en tenant compte des pics de fréquentation saisonniers.

B. Elaboration de principes directeurs

- Définition de principes d'accessibilité multimodale, d'interconnexion entre les sites et de lisibilité des cheminements ;
- Hiérarchisation et priorisation des accès (distance maximale à un arrêt TP, qualité du jalonnement, organisation du stationnement, traitement des abords, intégration paysagère) ;
- Développement d'un cadre homogène de signalétique et d'orientation combinant supports physiques et/ou outils numériques.

C. Diffusion et intégration dans les projets

- Mise à disposition des communes, maîtres d'ouvrage et parties prenantes des principes directeurs et recommandations opérationnelles afin d'être intégrés progressivement dans les projets régionaux et locaux ;
- Intégration d'un dispositif de coordination multi-acteurs entre région, Etat de Fribourg, communes, opérateurs de transport et parties prenantes ;

Mise en place d'un dispositif de mise à jour basé sur les retours d'expérience et les innovations.

Lien avec les stratégies

- R1 – Protéger les rives à vocation naturelle ;
- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : SMo – UFT - communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- 2027 – 2029, un concept en fonction des priorités.

AT2 – Développer et maintenir la plateforme numérique des secteurs de loisirs

Objectif

- Mettre à disposition du public une plateforme numérique intégrée recensant les différents secteurs de loisirs de proximité de la Région ;
- Faciliter l'accès, la connaissance et la mise en réseau de ces secteurs pour les habitants et visiteurs ;
- Renforcer la visibilité et la cohérence territoriale des secteurs de loisirs en lien avec les politiques d'urbanisation, de mobilité et de nature et de paysage du PDR ;
- Encourager une utilisation coordonnée et durable des secteurs, en valorisant leurs fonctions, leurs complémentarités et leur ancrage dans le territoire.

Description

Cette action vise à développer et nourrir une plateforme interactive et accessible au public, centralisant toutes les informations relatives aux secteurs de loisirs de proximité. Cet outil permettra une vision d'ensemble et un pilotage stratégique du territoire en matière de loisirs et mobilité, tout en favorisant la découverte et la valorisation.

La plateforme numérique comprend notamment :

- Une cartographie interactive permettant de localiser et explorer les secteurs de loisirs ;
- Des informations pratiques pour l'accès et les activités ainsi que les services associés ;
- Des fonctionnalités facilitant la mise en réseau et la coordination entre acteurs.

D'un point de vue méthodologique, le projet comprend plusieurs volets :

A. Conception et structuration de la plateforme

- Création de la plateforme, conception de l'interface cartographique.

B. Développement et intégration des contenus

- Elaboration des contenus, collecte des données et intégration dans la plateforme.
- Priorité donnée aux domaines les plus structurants à court terme (parcs, places de jeux, espaces naturels, bases nautiques).

C. Lancement de la plateforme et communication

- Mise en ligne, communication auprès du grand public et des acteurs institutionnels.

D. Actualisation, développement et maintenance continu

- Actualisation continue en fonction des nouveaux projets, des évolutions de la planification et des retours d'usage
- Si souhaité, extension à moyen terme à d'autres secteurs de loisirs, en lien avec les stratégies de valorisation régionale.

Lien avec les stratégies

- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage ;
- T1 – Préserver et valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux ;
- I1 – Assurer un développement cohérent des infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- 2025 – 2030.

AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale

Objectifs

- Appuyer les communes et entités publiques dans la justification des besoins, l'identification des sites, la formulation des variantes et la sélection des implantations les plus adaptées sous l'angle de l'aménagement du territoire ;
- Favoriser une implantation cohérente, pertinente et durable des infrastructures, tenant compte des spécificités territoriales et de l'optimisation des ressources ;
- Faciliter les collaborations intercommunales et le dialogue avec les services cantonaux, afin d'optimiser la mutualisation des ressources et la coordination des investissements publics ;
- Contribuer à l'intégration des enjeux de durabilité (environnement, paysage, etc.)
- Appuyer, lorsque nécessaire, la réflexion relative à l'accessibilité des infrastructures.

Description

Cette action vise à accompagner les démarches de planification des infrastructures publiques présentant un rayonnement supracommunal, lorsqu'un projet est porté par une commune, une association intercommunale ou une autre entité publique. Dans ce cadre, la Région intervient au cas par cas et sur demande, en appui aux porteurs de projet, afin de :

- analyser les besoins ;
- identifier les sites potentiels ;
- réaliser ou soutenir des études multicritères ;
- assurer la cohérence avec le PDR, le Projet d'agglomération et les planifications supérieures ;
- accompagner les démarches d'amélioration de l'accessibilité ;
- promouvoir la durabilité (biodiversité, climat, paysage).

La Région agit ainsi comme facilitateur et coordinateur, en favorisant une vision d'ensemble du développement des infrastructures publiques à l'échelle du district et en contribuant à une utilisation efficiente des ressources publiques.

Lorsque cela s'avère pertinent, les infrastructures présentant un enjeu territorial particulier peuvent faire l'objet d'une fiche de projet (PDCant, PDR, PA, etc.), afin de préciser les besoins, les critères de localisation et les modalités de mise en œuvre dans les instruments de planification concernés.

Pour appliquer ce cadre, il est essentiel de disposer d'une définition claire de ce qu'est une infrastructure publique d'importance régionale et de critères partagés pour son identification et sa localisation.

Définition

Une infrastructure est considérée comme d'importance régionale lorsqu'elle répond à une majorité des éléments suivants :

- Gouvernance intercommunale : gestion partagée, coordination entre plusieurs communes ou associations intercommunales ;
- Bassin de population supracommunal : répond aux besoins d'usagers provenant de plusieurs communes ;
- Fonction stratégique : rôle-clé dans le développement économique, social, culturel, environnemental ;
- Mutualisation des ressources : optimisation des moyens, réduction des coûts, partage de services ;
- Rayonnement et externalités : effets (trafic, bruit, paysage, urbanisme) dépassant les frontières communales ;
- Accessibilité aisée : desserte en TP, mobilité douce ou via les routes principales ;
- Planification : fait ou devrait faire l'objet d'une fiche de projet (PDCant, PDR, PA, etc.)

Critères

Liste de critères généraux, non exhaustifs, sur lesquels pourront s'appuyer la Région, afin de réaliser l'analyse spatiale ou l'étude multicritères :

Typologie	Accessibilité	Population desservie / bassin d'usagers	Disponibilité foncière et adaptabilité	Synergies / proximité de services	Impact environnemental et urbanistique
Santé et social	Transports publics Mobilité douce (T118 PDCant) Routes principales	Proximité des centres des localités (T118 PDCant) Bassin d'usagers	Surface suffisante, idéalement en main publique, idéalement ZIG	Proximité d'autres services de santé	Intégration au contexte bâti et au paysage
Éducation et formation	Transports publics Mobilité douce (T118 PDCant) Distance des déplacements limitée	Proximité des centres des localités (T118 PDCant) Couverture optimale du territoire	Surface suffisante, idéalement en main publique, idéalement ZIG	Proximité d'autres services publics, équipements sportifs	Intégration au contexte bâti et au paysage Intégration dans un environnement calme et sécurisant
Sport, loisirs, culture et tourisme	Transports publics Mobilité douce (T118 PDCant) Stationnement	Proximité des centres des localités (T118 PDCant) Bassin d'usagers	Idéalement en main publique	Proximité des quartiers résidentiels Proximité des infrastructures d'enseignement (T118 PDCant)	Intégration au contexte bâti et au paysage Bruit, circulation, lumière
Infrastructures de transport	Etudier au cas par cas, y compris le besoin en stationnement cyclable	Bassin d'usagers	Idéalement en main publique	Coordination avec réseaux existants	Intégration au contexte bâti et au paysage Bruit, circulation
Environnement et énergie	Etudier au cas par cas	Etudier au cas par cas	Etudier au cas par cas	Proximité filières / ressources	Protection sols, eau, biodiversité
Économie et innovation	Accès routiers Transports publics Stationnement	Présence d'entreprises Bassin d'emplois	Surface suffisante dans Zact	Proximité fournisseurs et/ou partenaires	Bruit, circulation Intégration au contexte bâti et au paysage

Lien avec les stratégies

- U1 – Mettre en valeur les localités ;
- U2 – Répartir judicieusement le territoire d'urbanisation ;
- U3 – Valoriser les zones d'activités ;
- M1 – Transports publics ;
- M2 – Cycles ;
- M3 – Marche ;
- M4 – Transports individuels motorisés ;
- M5 – Stationnement ;
- E1 – Limiter la pollution de l'air et les nuisances sonores en coordonnant le développement de l'urbanisation et de la mobilité ;
- E2 – Favoriser un développement coordonné entre l'urbanisation et les infrastructures d'approvisionnement, de valorisation et d'épuration ;
- E3 – Favoriser la transition énergétique et améliorer la maîtrise de l'approvisionnement en énergie ;
- E4 – Soutenir l'adaptation et la résilience du territoire face aux changements climatiques ;
- R1 – Protéger les rives à vocation naturelle ;

- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage ;
- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux ;

Coordination avec les instances

- Pilotage : La Région ;
- Instances concernées : communes – entités intercommunales – organes régionaux - Etat de Fribourg.

Priorisation

- Au gré des demandes.

AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine

Objectifs

- Coordonner les planifications directrices régionales présentant une incidence territoriale ;
- Garantir la conformité, la complémentarité et la compatibilité des planifications aux horizons à court, moyen et long termes ;
- Identifier les mesures à inscrire dans les planifications régionales en fonction de la nature et de l'avancement des projets ;
- Inscrire les projets dans les planifications pertinentes, afin de maximiser les opportunités de cofinancement régional, cantonal ou fédéral ;
- Suivre et mettre en œuvre les planifications directrices régionales et les mesures qui y sont inscrites ;
- Soutenir les communes dans la mise en œuvre des mesures et dans la recherche des cofinancements nécessaires à leur réalisation ;
- Réviser les planifications directrices régionales en fonction des directives cantonales et fédérales ou des évolutions du contexte territorial et établir un programme périodique de révision, assorti d'un calendrier et d'une estimation des ressources nécessaires (budget, mandats, coordination).

Description

Cette action a pour objectif d'assurer une coordination cohérente, efficace et continue entre les différentes planifications directrices régionales, qui structurent le développement territorial du district de la Sarine. Elle concerne principalement le Plan directeur régional (PDR) et le Projet d'agglomération (PA), mais peut également intégrer d'autres planifications régionales sectorielles avec ou sans effets liants.

La Région pilote un dispositif permettant :

- La réalisation d'études de base nécessaires à la mise à jour des connaissances du territoire ou à l'intégration de nouvelles thématiques, notamment celles découlant des directives fédérales (PA), cantonales (PDR) ou des évolutions législatives ;
- La révision régulière des contenus du PDR, du PA ou d'autres planifications régionales, en lien avec les exigences légales et les opportunités identifiées ;
- Le suivi de la mise en œuvre des mesures inscrites dans ces planifications, y compris les mécanismes de cofinancement, l'établissement d'accords sur les prestations ;
- La vérification de la conformité des PAL, PAD, projets routiers et autres instruments de planification avec les principes liants des planifications régionales, ainsi que la rédaction des préavis de conformité ;
- La représentation et la défense des planifications directrices auprès des différentes instances supérieures (Confédération, Etat de Fribourg ou auprès des communes et de la population ;
- L'organisation de séances d'informations, à l'adresse des communes ou de la population, afin de concerter et/ou d'informer par rapport à l'élaboration, à l'état d'avancement ainsi qu'à la mise en œuvre des planifications, des mesures ou actions.

Lien avec les stratégies

- U1 – Mettre en valeur les localités ;
- U2 – Répartir judicieusement le territoire d'urbanisation ;
- U3 – Valoriser les zones d'activités ;
- M1 – Transports publics ;
- M2 – Cycles ;
- M3 – Marche ;
- M4 – Transports individuels motorisés ;
- M5 – Stationnement ;
- E1 – Limiter la pollution de l'air et les nuisances sonores en coordonnant le développement de l'urbanisation et de la mobilité ;
- E2 – Favoriser un développement coordonné entre l'urbanisation et les infrastructures d'approvisionnement, de valorisation et d'épuration ;
- E3 – Favoriser la transition énergétique et améliorer la maîtrise de l'approvisionnement en énergie ;
- E4 – Soutenir l'adaptation et la résilience du territoire face aux changements climatiques ;
- R1 – Protéger les rives à vocation naturelle ;
- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage ;
- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux ;
- I1 – Assurer un développement cohérent des infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : La Région ;
- Instances concernées : communes – services cantonaux.

Priorisation

- Tâches permanentes.

Introduction

Actions transversales

Actions thématiques

Urbanisation

Mobilité

Environnement, énergie & climat

Rives de lacs

Tourisme & patrimoine

Nature & paysage

U

Urbanisation

U1 – Appui et conseils en aménagement du territoire

Objectifs

- Identifier, avec les communes, les secteurs territoriaux à enjeux et les priorités d'intervention ;
- Mettre à disposition des communes une cellule régionale de conseil dédiée à la qualité de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation ;
- Soutenir les communes en amont des procédures formelles de planification et de projet, sans se substituer à leurs compétences ni à celles des services cantonaux ;
- Accompagner les communes dans la définition de projets d'aménagement ainsi que sur l'intégration des projets dans le contexte bâti et paysager existant ;
- Encourager le recours aux procédures qualitatives (notamment les procédures SIA) pour les projets d'urbanisation complexes ou structurants ;
- Soutenir et guider les communes dans leurs réflexions sur les centralités et leur dynamisme en mettant en place des procédures participatives ;
- Contribuer à l'émergence d'une culture partagée de la qualité de l'aménagement ;
- Accompagner les communes dans l'identification et la définition de mesures concrètes pouvant être intégrées dans les PA.

Description

Cette action vise à mettre en place un appui régional de conseils et d'orientation en aménagement du territoire. Cette action constitue un point d'entrée unique pour les communes souhaitant bénéficier d'un accompagnement stratégique ou qualitatif.

Portée par la Région, cet appui intervient de manière consultatif et non contraignant, principalement en amont ou en parallèle des procédures formelles. Il vise à permettre aux communes d'opérer des choix éclairés, d'améliorer la qualité globale des projets et d'anticiper les enjeux susceptibles d'émerger lors des phases d'examen et de décision.

Selon les besoins, l'association peut s'appuyer sur une expertise externe indépendante et pluridisciplinaire, mobilisée de manière ciblée. Dans ce cas de figure, un cahier des charges est rédigé et les prestations sont réglés par la commune requérante.

Cette action permet également d'orienter les communes vers des outils, démarches ou procédures existantes développées par d'autres entités publiques ou par l'association faîtière EspaceSuisse.

L'appui peut être sollicitée pour des thématiques telles que :

- la qualité du développement urbain et territorial ;
- la définition, la structuration et le renforcement des centralités et de leur dynamisme ;
- la densification et la transformation du tissu bâti existant ;
- l'organisation spatiale et fonctionnelle de nouveaux quartiers ;
- l'intégration des projets dans leur contexte bâti, paysager et patrimonial ;
- l'identification et l'élaboration de recommandation pour la (re)qualification d'espaces publics.

En résumé, cet accompagnement traite des domaines suivants :

Type de problématique traitée	Type de conseils proposés	Livrable proposé
Projets ponctuels	Appui consultatif ciblé pour identifier les enjeux et proposer des recommandations opérationnelles. Mobilisation ponctuelle d'expertise externe si nécessaire.	Note à destination de la commune
Projets complexes	Accompagnement et conseil sur les procédures qualitatives à mettre en place, l'identification des enjeux et l'élaboration de scénarios ou variantes.	
Centralités et dynamisme	Conseil stratégique et démarche participative associant l'exécutif communal et la population (AtelierVillage). Identification des enjeux et élaboration de pistes de solutions.	
Espaces publics attractifs	Accompagnement stratégique et technique pour identifier, prioriser et formaliser des projets de (re)qualification d'espaces publics (verts ou minéraux). Prise en compte de la mobilité, du partage de l'espace, de la végétalisation, de la gestion de l'eau et du confort climatique. Il peut déboucher sur des mesures intégrées aux PA.	Document de recommandation à destination de la commune, cahier des charges.

Les documents produits ont une portée consultative et non contraignante. Ils visent à formuler des recommandations qualitatives, argumentées et opérationnelles, intégrant une pesée des intérêts. À ce titre, ils peuvent contribuer à faciliter le dialogue ultérieur avec les services cantonaux et les éventuels recourants.

Lien avec les stratégies

- U1 - Mettre en valeur les localités ;
- U3 - Valoriser les zones d'activités.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale ;
- AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine.

Coordination avec les instances

- Région : pilote ;
- Autres instances concernées : communes.

Priorisation

- 2026-2027, en fonction des demandes

U2 – Développement vers l'intérieur et densification qualitative

Objectifs

- Identifier, qualifier et mobiliser les potentiels de densification et de requalification situés dans les zones résidentielles et mixtes bien desservies par les transports publics (TP) ainsi que dans les zones d'activités ;
- Soutenir les communes dans la mise en œuvre d'une densification qualitative, maîtrisée et contextualisée, conforme aux principes du PDR et du PDCant ;
- Favoriser une utilisation économe du sol, en priorisant le développement vers l'intérieur plutôt que l'extension des zones à bâtir ;
- Réduire les impacts environnementaux (consommation du sol, îlots de chaleur, gestion de l'eau) et renforcer la biodiversité.

Description

Cette action vise à identifier les secteurs présentant un potentiel important de mutation et de densification par une étude régionale, en tenant compte du fait qu'une étude de ce type a déjà été menée pour les zones d'activités (Wüest Partner, 2024). Les résultats de l'étude permettront d'identifier des secteurs pilotes à activer, avec l'appui des communes. La démarche permettra de suivre plusieurs projets pilotes et de tirer des enseignements par rapport aux outils nécessaires aux communes, afin d'activer les potentiels de densification (en main publique et/ou privée).

Les résultats prendront la forme de retours d'expérience et d'outils méthodologiques et opérationnels permettant l'intensification de l'utilisation du territoire. La démarche est progressive et adaptable, et s'appuie sur des projets pilotes, des études ciblées et la capitalisation des retours d'expérience.

La démarche portera sur deux types d'espace :

Densification des secteurs mixtes et résidentiels, en particulier les secteurs bien desservis par les TP. Elle vise à :
- Identifier les potentiels fonciers, morphologiques et fonctionnels ;
- Evaluer les capacités d'accueil résiduelles (habitants et emplois).

Densification qualitative des zones d'activités cantonales et régionale. Elle vise à :
- Analyser l'occupation effective des parcelles et des bâtiments ;
- Identifier les potentiels de densification (verticale, fonctionnelle, mutualisation des infrastructures) ;
- Proposer des regroupements, des transformations ou des relocalisations d'activités.

Dans tous les cas de figure, une attention particulière est portée aux aspects liés à l'intégration dans le contexte existant (bâti et paysager), ainsi qu'à la dimension environnementale et climatique (végétalisation et gestion durable de l'eau, limitation des îlots de chaleur, qualité et à continuité des espaces ouverts et des réseaux écologiques).

Lien avec les stratégies

- U1 - Mettre en valeur les localités ;
- U3 - Valoriser les zones d'activités.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale ;
- AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine.

Coordination avec les instances

- Région : pilote ;
- Autres instances concernées : communes, PromFR.

Priorisation

- 2027-2028

U3 – Masterplan pour les zones d'activités régionales et cantonales

Objectifs

- Encadrer le développement, la transformation et les extensions des zones d'activités régionales et cantonales par une vision cohérente et partagée ;
- Viser le développement d'un écosystème d'entreprise, selon la vocation d'une zone d'activités (typologie d'entreprise, branche d'activités) ;
- Réaliser, en collaboration étroite avec les communes, des visions directrices (masterplan) des zones d'activités ;
- Garantir une utilisation optimale et durable du sol dans les zones d'activités existantes et les extensions ;
- Encourager la qualité urbanistique, paysagère et environnementale des zones d'activités.

Description

Cette action vise à promouvoir l'élaboration de masterplans pour les zones d'activités cantonales et régionales, en particulier pour :

- Les zones d'activités existantes appelées à se densifier ou à se requalifier fortement ;
- Les zones disposant de secteurs d'extension inscrits dans le PDR ;
- Les sites présentant des enjeux complexes (accessibilité, voisinage, nuisances, intégration paysagère).

Les masterplans permettent :

- De définir une vision d'ensemble du développement du site ;
- D'optimiser l'occupation des surfaces (mutualisation) ;
- De préciser les principes d'implantation des entreprises selon la vocation de la zone (écosystème d'entreprise) ;
- De planifier les aménagements nécessaires à la vocation de la zone (branche et type d'entreprise) ;
- De planifier les infrastructures nécessaires (mobilité, énergie, équipements) ;
- D'intégrer des mesures en matière de paysage, nature, gestion des eaux et climat.

La Région collabore avec les communes pour l'élaboration de ces documents, sur les plans méthodologique, stratégique et financier. Elle veille à la cohérence avec le PDR et prévoit le cas échéant des mesures d'amélioration nécessaires (PDR ou PA).

Lien avec les stratégies

- U3 - Valoriser les zones d'activités.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale ;
- AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine.

Coordination avec les instances

- Région : pilote ;
- Autres instances concernées : communes, PromFR.

Priorisation

- Masterplan en fonction des priorités du terrain ; lorsque la demande pour cette action est forte, les études pour les extensions des zones d'activités sont à privilégier.

U4 – Bilan de dimensionnement des zones d'activités

Objectifs

- Assurer un suivi du quota régional des zones d'activités conformément aux exigences du PDCant ;
- Adapter la stratégie régionale en fonction de l'évolution des besoins économiques de la Région ;
- Garantir la transparence et la cohérence de décisions de mise en zone.

Description

Cette action vise à la tenue, par la Région, d'une mise à jour régulière du bilan de dimensionnement des zones d'activités (SyZACT), sur la base :

- Des données communales ;
- Des consommations effectives de surfaces ;
- Des réserves d'entreprises ;
- Des changements d'affectation ;
- Des projets d'extension.

Ce suivi peut également donner une indication sur la priorisation des extensions futures et permettre d'ajuster, si nécessaire, la stratégie régionale du PDR.

Lien avec les stratégies

- U3 – Valoriser les zones d'activités.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale ;
- AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine.

Coordination avec les instances

- Région : pilote ;
- Autres instances concernées : communes, PromFR.

Priorisation

- Tâche permanente.

U5 – Groupe de coordination et réseau interentreprise par secteur

Objectifs

- Structurer et animer des réseaux interentreprises à l'échelle des zones d'activités, afin de renforcer leur attractivité, leur compétitivité et leur capacité d'évolution, notamment en matière de densification et d'innovation ;
- Proposer des échanges réguliers avec les pouvoirs publics et entre les entreprises ;
- Favoriser la promotion et la densification des zones d'activités ;
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité à l'échelle d'un secteur ;
- Stimuler le développement de projets collaboratifs à l'échelle d'un secteur en zones d'activités.

Description

Cette action vise à mettre en place des réseaux interentreprises par secteur, en priorité pour les zones d'activités régionales et cantonales. Le réseau prend la forme d'une rencontre regroupant l'ensemble des acteurs présents par sites : propriétaires, entreprises, communes, ainsi que le Service de promotion économique fribourgeoise (PromFr) et la Région. Les rencontres ont généralement lieu tous les deux ans. Les entreprises peuvent ensuite s'organiser entre elles, en sous-groupes, en fonction des besoins pour les échanges à l'échelle du secteur.

Cette action vise la promotion, l'intensification de l'utilisation du sol, la mutualisation des infrastructures, des équipements ou des services, ainsi que le partage de connaissances au sein d'une zone d'activités. Cela peut concerner les achats groupés, le partage de service de sécurité ou d'entretien paysager, l'optimisation de places de parc selon les disponibilités ou encore la mise en place d'une promotion commune.
Cette action peut également conduire au lancement de projets de développement et d'innovation entre les acteurs concernés.

Les réseaux interentreprises sont également sollicités lors de l'élaboration des masterplans d'une zone d'activités (Action U3 – masterplan).

L'action de la région se traduit de la manière suivante :

- Promotion des synergies interentreprises ;
- Identifier les secteurs prioritaires pour initier un réseau interentreprises ;
- Organiser des rencontres biennales avec les entreprises établies dans un même secteur, en collaboration avec les communes concernée et les partenaires-clés.

Lien avec les stratégies

- U3 – Valoriser les zones d'activités.

Coordination avec les instances

- Région : coordonne ;
- Autres instances concernées : communes, entreprises concernées, PromFR.

Priorisation

- À définir politiquement – faisabilité : mise en place d'un réseau tous les deux ans, en fonction des priorités du terrain (idéalement lié au masterplan – Action U3).

U6 – Evaluer la faisabilité d'établir un business plan pour la promotion foncière active à l'échelle régionale

Objectifs

- Évaluer la faisabilité d'une promotion foncière active à l'échelle régionale ;
- Définir un modèle opérationnel et organisationnel (gouvernance) ;
- Identifier les risques et contraintes ;
- Identifier les opportunités foncières, terrains et bâtiments d'importance, qui seraient intéressantes pour l'économie de la région ;
- Étudier la mise en place d'un business plan visant à analyser la pertinence d'une plateforme de la promotion foncière active à l'échelle régionale.

Description

Cette action vise à étudier la mise en place d'un business plan pour la promotion foncière active à l'échelle régionale, afin d'évaluer l'opportunité et les conditions de mise en œuvre d'un tel dispositif. Il analyse les objectifs, les scénarios de gouvernance et d'organisation, les modalités d'intervention foncière, les implications financières et juridiques. Il peut également comparer différentes ampleurs d'acquisitions foncières.

Le business plan fourni un outil d'aide à la décision, en permettant de comparer différents scénarios d'engagement, en mettant en avant les risques, coûts, bénéfices et conditions de réussite.

L'intérêt principal de la promotion foncière active est de soutenir le développement économique, en acquérant des terrains ou bâtiments industriels, afin de les mettre à disposition des entreprises. Il s'agit de favoriser l'attractivité de la région afin de générer la création d'emploi et la prospérité. La Région pilote l'action selon le principe de subsidiarité par rapport aux communes concernées.

Ce business plan doit permettre de :

- Clarifier le modèle économique : acquisition foncière, équipement de terrain, portage, valorisation, vente ou mise sous DDP ;
- Évaluer le budget (fonds propres, dette, partenariats) et esquisser les possibilités de montage financier ;
- Démontrer la rentabilité des opérations ;
- Définir les processus de décision et de gestion des risques ;
- Esquisser un modèle opérationnel et organisationnel (gouvernance) ;
- Dimensionner les ressources humaines (foncier, urbanisme, finance, juridique).

Lien avec les stratégies

- U3 – Valoriser les zones d'activités.

Coordination avec les instances

- Région : pilote ;
- Autres instances concernées : communes, autres partenaires.

Priorisation

- À définir politiquement.

Introduction

Actions transversales

Actions thématiques

- Urbanisation
- Mobilité
- Environnement, énergie & climat
- Rives de lacs
- Tourisme & patrimoine
- Nature & paysage

M

Mobilité

M1 – Préparation et adaptation du réseau TP urbain en lien avec l'arrivée d'un axe de THNS

Objectif

- Anticiper et préparer l'arrivée du futur axe de THNS dans le réseau de l'agglomération.

Description

L'arrivée de ce THNS s'inscrira dans la continuité de la stratégie de renforcement des artères TP prévue à court terme. Toutefois, pour le réseau, l'arrivée d'une ligne centrale avec un matériel roulant différent représente une évolution par rapport à la logique actuelle du réseau d'artères TP. En fonction du tracé retenu, une réflexion régionale doit avoir lieu, afin de préparer l'arrivée de ce nouveau mode et d'accompagner son développement, pour qu'il profite à terme à l'ensemble du réseau, sans créer un réseau à deux vitesses dans le noyau. Cette réflexion doit permettre de cadrer la réorganisation des artères TP et des lignes capillaires en lien avec ce nouveau mode, afin de clarifier la planification du réseau et son évolution en lien avec le projet.

Lien avec les stratégies

- M1.2 – Développer un réseau de bus urbain attractif, efficace et décarboné dans le noyau et la première couronne.

Coordination avec les instances

- Région : pilote du groupe de travail relatif au reste du réseau urbain ;
- Communes : participation aux groupes de travail ;
- État de Fribourg : participation au groupe stratégique en tant que commanditaire de l'offre et garant de la vision cantonale.

Priorisation

- 2028 puis tâche permanente.

M2 – Groupe régional pour les TP

Objectifs

- Centraliser les demandes et être force de proposition dans l'optimisation des TP à l'échelle régionale dans le cadre du groupe régional pour les TP ;
- Assurer la mise en œuvre de la stratégie TP du PDR.

Description

La Région participe au groupe régional pour la préparation de l'offre de transport public regroupant l'ensemble des communes, afin de centraliser les demandes de modification de l'offre en TP dans la région de la Sarine et d'assurer le suivi des demandes auprès de l'exploitant et du commanditaire de l'offre régionale, à savoir le Canton. Ce groupe se base sur les articles 152 alinéas 4 et 5 de la LMob. Il aura ainsi pour but de permettre au Canton à la Région et aux communes de disposer d'un centre de compétences régional permettant d'être force de proposition concernant la desserte régionale.

Lien avec les stratégies

- M1.3 – Développement d'axes de bus régionaux structurants pour la seconde couronne non desservie par le ferroviaire ;
- M1.4 – Assurer une desserte optimisée des noyaux périphériques ;
- M1.5 – Améliorer la desserte des secteurs de loisirs et touristiques.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques
- AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine

Coordination avec les instances

- Région : participation au groupe et formation si besoin de groupe de travail technique ;
- Communes : participation aux groupes de travail ;
- État de Fribourg : coordination du groupe en tant que commanditaire de l'offre et garant de la vision cantonale.

Priorisation

- 2026 puis tâche permanente.

M3 – Étude et groupe de travail pour le développement d'un axe structurant de bus régionaux en direction du Gibloux

Objectifs

- Étudier la réalisation d'un axe de bus régionaux structurant en direction du Gibloux ;
- Coordonner la mise en œuvre de cette ligne avec l'exploitant, le commanditaire et les communes concernées ;
- Localiser, en coordination avec les communes, une offre de P+R adaptée le long du tracé.

Description

La Région crée un groupe de travail regroupant l'ensemble des communes du bassin versant concerné, l'exploitant et le commanditaire, afin de mener une étude permettant d'aboutir à la mise en œuvre d'un axe structurant de bus régionaux entre Le Gibloux, Hauterive et Fribourg. Cet axe doit permettre une desserte avec une cadence de 15 minutes et des temps de parcours compétitifs entre ces polarités de la deuxième couronne et le noyau de la Région. A l'image des lignes ferroviaires, cet axe doit avoir un tracé direct avec peu d'arrêts, tout en desservant et structurant les polarités de la deuxième couronne. Un P+R est à aménager, afin de permettre aux habitants des noyaux villageois à proximité de pouvoir transborder facilement sur ce nouveau mode attractif.

Lien avec les stratégies

- M1.3 – Développement d'axe structurant de bus régionaux pour la deuxième couronne non desservie par le ferroviaire.

Coordination avec les instances

- Région : coordination du groupe de travail ;
- Communes : participation au groupe de travail ;
- État de Fribourg : participation au groupe de travail en tant que commanditaire de l'offre et garant de la vision cantonale.

Priorisation

- 2027-2030.

M4 – Étude et groupe de travail pour le développement d'un axe structurant de bus régionaux en direction du Mouret

Objectifs

- Étudier la réalisation d'un axe structurant de bus régionaux en direction du Mouret ;
- Coordonner la mise en œuvre de cette ligne avec l'exploitant, le commanditaire et les communes ;
- Localiser une offre de P+R adaptée le long du tracé avec les communes.

Description

La Région crée un groupe de travail regroupant l'ensemble des communes du bassin versant concerné, l'exploitant et le commanditaire, afin de mener une étude permettant d'aboutir à la mise en œuvre d'un axe structurant de bus régionaux entre Le Mouret et Fribourg. Cet axe doit permettre une desserte avec une cadence de 15 minutes et des temps de parcours compétitifs entre ces polarités de la deuxième couronne et le noyau de la Région. A l'image des lignes ferroviaires, cet axe doit avoir un tracé direct avec peu d'arrêts tout en desservant et structurant les polarités de la deuxième couronne. Un P+R est à aménager, afin de permettre aux habitants des noyaux villageois à proximité de pouvoir transborder facilement sur ce nouveau mode attractif.

Lien avec les stratégies

- M1.3 – Développement d'axe structurant de bus régionaux pour la deuxième couronne non desservie par le ferroviaire.

Coordination avec les instances

- Région : coordination du groupe de travail ;
- Communes : participation au groupe de travail ;
- État de Fribourg : participation au groupe de travail en tant que commanditaire de l'offre et garant de la vision cantonale.

Priorisation

- 2030-2033.

M5 – Étude du réseau cyclable régional

Objectifs

- Compléter le réseau cyclable régional en deuxième couronne et dans les noyaux villageois ;
- Identifier les besoins d'aménagements ;
- Prioriser les mesures d'aménagement ;
- Dégager des mesures infrastructurelles pour les prochains PA ;
- Intégrer les enjeux paysagers et naturels.

Description

En tenant compte du Plan Cantonal des voies cyclables, compléter le réseau régional cyclable afin de connecter l'ensemble des pôles régionaux (y compris les secteurs touristiques et de loisirs), notamment dans la deuxième couronne et dans les noyaux villageois. Ce réseau devra identifier les itinéraires d'importance régionale. L'objectif est également de préciser les aménagements nécessaires pour chacun de ces itinéraires ainsi que leur priorisation. Ce réseau devra être conforme aux principes édictés dans la stratégie cyclable régionale, notamment concernant les aspects de végétalisation. La priorisation des aménagements, qui en découlent, devra être coordonnée avec les plannings des mesures des PA, afin de bénéficier d'un subventionnement fédéral.

Lien avec les stratégies

- M2.1 – Développer un réseau cyclable régional performant et qualitatif.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques
- AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine

Coordination avec les instances

- Région : coordination du projet ;
- Communes concernées : communes de la deuxième couronne et des noyaux villageois.

Priorisation

- 2027-2029.

M6 – Mise en œuvre d'un monitoring de la pratique cyclable

Objectifs

- Détermination d'une méthodologie de monitoring cyclable à l'échelle régionale ;
- Mise en œuvre des infrastructures de comptage ;
- Monitoring et suivi régulier de la pratique cyclable.

Description

Dans le cadre de la mise en œuvre des infrastructures cyclables, il est primordial de suivre l'évolution de la pratique cyclable. Ce monitoring doit permettre de déterminer les besoins futurs en matière d'infrastructures ainsi que les besoins en termes de promotion de la pratique cyclable. Pour cela, il est important de déterminer avec l'ensemble des acteurs la méthodologie la plus adéquate ainsi que les installations de comptage nécessaires. Finalement, la Région mettra en œuvre ce monitoring régulier permettant de suivre la pratique cyclable à l'échelle régionale ainsi que ses évolutions.

Lien avec les stratégies

- M2.1 – Développer un réseau cyclable régional performant et qualitatif en s'appuyant sur la planification cantonale.

Coordination avec les instances

- Région : coordination du projet ;
- État de Fribourg : responsable de la planification cyclable cantonale ;
- Communes concernées : communes de la région.

Priorisation

- 2030-2035.

M7 – Mise en œuvre d'un réseau de vélos en libre-service régional

Objectif

- Favoriser la pratique cyclable ;
- Développer le réseau de vélos en libre-service (VLS).

Description

Le réseau actuel de VLS se concentre dans le noyau et la première couronne. Une analyse doit être réalisée pour étudier l'opportunité d'agrandir ce réseau de VLS à l'échelle régionale. Cette étude doit déterminer les évolutions possibles du réseau et son fonctionnement futur. Ces réflexions doivent aboutir à la rédaction d'un cahier des charges ainsi que d'un plan de développement du réseau de VLS. Cette étude permettra également de faire le point sur les forces et faiblesses du réseau actuel. Par la suite, la Région devra, en collaboration avec l'exploitant choisi, suivre la mise en œuvre de ce nouveau réseau régional ainsi que son exploitation quotidienne et son développement futur.

Lien avec les stratégies

- M2.3 – Promotion régionale de la pratique cyclable.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Etablir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques

Coordination avec les instances

- Région : coordination du projet ;
- Communes concernées : communes de la région.

Priorisation

- 2026-2028.

M8 – Promotion et valorisation des infrastructures du réseau cyclable et du réseau piéton

Objectifs

- Mettre en œuvre un jalonnement du réseau cyclable et piéton régional ;
- Promouvoir les infrastructures cyclables ;
- Promouvoir les infrastructures piétonnes ;
- Promouvoir la pratique cyclable et la marche.

Description

En complément du développement du réseau cyclable régional et du réseau piéton régional, il est important que ces derniers soient promus auprès des potentiels utilisateurs. Pour cela, un jalonnement du réseau est nécessaire, afin de faire connaître les itinéraires. Celui-ci devra être coordonné avec le réseau cyclable cantonal et les communes de la région. En outre, afin de favoriser le report modal, il est primordial que la Région communique régulièrement à destination des potentiels cyclistes en particulier sous l'angle des parcours régionaux. La pratique de la marche doit également être promue à l'échelle régionale.

Lien avec les stratégies

- M2.3 – Promotion régionale de la pratique cyclable
- M3.3 – Promouvoir la pratique de la marche

Coordination avec les instances

- Région : coordination du projet ;
- État de Fribourg : entité responsable du réseau cyclable cantonal ;
- Communes : appui et propriétaire des infrastructures.

Priorisation

- Législature 2026-2031.

M9 – Etude d'opportunité de réseaux piétons régionaux complémentaires dans la deuxième couronne et dans les noyaux villageois

Objectifs

- Étudier l'opportunité de compléter localement les réseaux piétons communaux par des liaisons piétonnes régionales
- Favoriser la pratique de la marche

Description

Entre certaines polarités de la deuxième couronne et des noyaux villageois, les distances sont parfois relativement faibles et réalisables à pied. Ces trajets, dépassant les frontières communales ne sont toutefois pas couverts par un réseau piéton régional complémentaire. Ainsi, il semble exister un potentiel de développer un réseau assurant ces liaisons intercommunales réalisables à pied dans la deuxième couronne et les noyaux villageois. L'action prévoit la réalisation d'une étude d'opportunité ayant pour objectif d'identifier ces réseaux régionaux complémentaires et leurs besoins infrastructurels.

Lien avec les stratégies

- M3.1 – Développer un réseau piéton régional

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques
- AT4 – Coordonner les planifications directrices régionales dans le district de la Sarine

Coordination avec les instances

- Région : coordination du projet ;
- Communes : participation aux groupes de travail

Priorisation

- 2027-2029.

M10 – Valorisation des centralités et des traversées de localité

Objectifs

- Favoriser la qualité de vie dans les centralités et les localités, limiter les nuisances environnementales et améliorer la sécurité par des aménagements routiers adaptés ;
- Accompagner les projets de contournement routiers afin d'assurer une réduction de trafic sur les axes délestés ;
- Valoriser les modes de déplacements doux (marche, vélo) pour les courtes distances à l'intérieur des localités ;
- Intégrer, dans la mesure du possible, les enjeux de paysage et de nature dans tous les projets de requalification des espaces publics.

Description

De nombreux réaménagements des centralités et traversées de localité sont nécessaires afin de réduire l'impact du trafic individuel motorisé (TIM) dans ces secteurs ainsi que de valoriser et sécuriser la mobilité douce (MD). Les aménagements, qui permettent une répartition équilibrée de l'espace rue, peuvent comprendre des éléments variés avec, par exemple, des modérations de trafic, réaménagements d'arrêts de bus, création de place de village, création de liaisons de MD, modifications et sécurisation de carrefours, réorganisation des flux ou aménagements pour la progression des bus. Ces projets doivent en outre être conçus de manière à valoriser leur intégration paysagère et naturelle.

L'action de la Région se traduit de la manière suivante :

- Accompagnement des communes dans le développement de leurs projets par la participation à des groupes de travail ;
- Analyse et préavis des projets de valorisation de centralités et traversées de localité afin de s'assurer de la cohérence avec la stratégie régionale dans le cadre des procédures formelles de validation des plans ;
- Coordination avec les thématiques sectorielles (urbanisme, tourisme et patrimoine, rives de lacs, équipements) afin d'assurer la cohérence des planifications ;
- Intégration de mesures aux projets d'agglomération.

Lien avec les stratégies

- U1.1 – Agir en faveur de localités vivantes et qualitatives ;
- U1.2 – Agir en faveur de localités denses et attractives ;
- M4.2 – Modérer le trafic dans les centres et traversées de localité ainsi que les quartiers, afin d'améliorer la qualité de vie ;
- M4.3 – Assurer un effet durable des nouvelles liaisons et des infrastructures de délestage des centres de localité.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Région : participation aux groupes de travail, analyse et préavis sur les projets d'importance régionale dans le cadre des procédures officielles de validation des plans ;
- Communes concernées : développement des projets en collaboration avec l'Etat de Fribourg ;
- État de Fribourg : coordination avec le bureau Valtraloc, validation.

Priorisation

- Mise en œuvre continue pour le suivi des projets ;
- Mise en œuvre continue pour la rédaction des préavis.

M11 – Concepts de stationnement

Objectifs

- Répondre aux dispositions prévues par le Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC)
- Limiter la génération de trafic motorisé ;
- Intégrer, au-delà des aspects liés purement mobilité, une réflexion sur les aspects de nature et de paysage au concept de stationnement, afin de renforcer la qualité de l'espace public et améliorer ainsi la qualité de vie.

Description

L'offre en stationnement est un élément déterminant quant à l'attractivité des TIM et la génération de trafic. Il est donc pertinent, de développer des concepts permettant de rationnaliser l'offre en stationnement privé, lorsque les conditions-cadres de desserte le permettent, et de gérer le stationnement sur le domaine public, afin de favoriser une utilisation rationnelle et parcimonieuse de l'espace disponible et favoriser le report modal. Cette utilisation rationnelle de l'espace et sa gestion permettent d'optimiser l'accessibilité et favoriser la qualité de vie. Les dispositions de l'article 24 ReLATeC et les précisions du Plan directeur régional (PDR) guident l'élaboration du concept de stationnement. Les normes VSS constituent la base du dimensionnement du stationnement.

L'action de la Région se traduit de la manière suivante :

- Accompagnement des communes par l'explicitation des principes cantonaux et des PA en matière de concept de stationnement et la mise à disposition de documents d'appui ;
- Analyse et préavis des planifications locales, afin de s'assurer de la concordance avec la stratégie régionale ;
- Coordination avec les thématiques sectorielles (urbanisme, tourisme et patrimoine, rives de lacs, équipements), afin d'assurer la cohérence des planifications.

Lien avec les stratégies

- U1.2 – Agir en faveur de localités denses et attractives ;
- M5.1 – Assurer une approche cohérente au niveau régional du stationnement communal ;
- M2.2 – Disposer d'une offre en stationnement cyclable suffisante dans toute la région.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Région : coordination ;
- Autres entités concernées : communes.

Priorisation

- Mise en œuvre continue pour la rédaction des préavis.

Introduction

Actions transversales

Actions thématiques

- Urbanisation
- Mobilité
- **Environnement, énergie & climat**
- Rives de lacs
- Tourisme & patrimoine
- Nature & paysage

E

Environnement, énergie & climat

E1 – Etat des lieux des besoins en infrastructures d'approvisionnement, de valorisation et d'épuration

Objectifs

- Mettre en relation le développement urbain planifié à l'échelle régionale avec les infrastructures existantes et leurs projets de développement
- Anticiper les besoins afin de réserver les surfaces disponibles pour implanter de nouvelles infrastructures
- Favoriser la collaboration à l'échelle régionale et assurer le partage d'informations entre les acteurs publics concernés

Description

Cette action vise à élaborer un état des lieux des infrastructures existantes et des besoins en la matière et à le mettre en perspective avec le développement urbain planifié. La Région rassemblera les données disponibles auprès du canton, des communes ou des entités en charge des infrastructures pour des thématiques telles que l'alimentation en eau potable, l'évacuation et l'épuration des eaux usées, l'approvisionnement en énergie ou encore la gestion des déchets et des matériaux. D'autres thématiques peuvent également être ciblées en fonction des besoins.

Cette démarche permet de disposer d'une vue d'ensemble des infrastructures d'approvisionnement, de valorisation et d'épuration à l'échelle régionale et de fournir des informations précieuses pour le développement territorial. L'état des lieux aboutira à l'élaboration d'un inventaire des différentes infrastructures avec, en fonction des données disponibles, leur capacité et une représentation cartographique. Il pourra être utilisé comme outil d'aide à la décision pour les communes, notamment en matière d'aménagement du territoire afin de réserver les surfaces les plus appropriées pour de nouvelles infrastructures, ou comme étude de base pour les discussions avec des tiers (autres entités publiques, exploitants de réseaux, privés, etc.), par exemple dans le cadre de l'implantation de nouvelles activités.

Lien avec les stratégies

- E2 – Favoriser un développement coordonné entre l'urbanisation et les infrastructures d'approvisionnement, de valorisation et d'épuration
- I1 – Assurer un développement cohérent des infrastructures publiques d'importance régionale

Coordination avec les instances

- Pilotage : Région
- Autres entités concernées : communes, canton (SEn, SdE), associations intercommunales et autres entités en charge des infrastructures concernées.

Priorisation

- 2027-2028, puis mise à jour périodique tous les 10 ans.

E2 – Mise en place d'une commission énergie & climat

Objectifs

- Identifier les besoins des communes et initier des actions concrètes œuvrant à la transition énergétique dans le district
- Favoriser la collaboration intercommunale et la concrétisation de synergies en matière d'énergie et de climat
- Améliorer le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les communes
- Favoriser la cohérence des politiques communales, notamment afin de tenir compte des continuités territoriales entre les communes

Description

La mise en place d'une commission énergie & climat permet de disposer d'une structure de coordination régionale avec une organisation claire et un cahier des charges défini. Réunie à intervalles réguliers, la commission constitue une plateforme d'échanges entre la région et les communes en matière d'énergie et de climat. Elle doit permettre d'identifier des actions de portée régionale entrant dans les champs de compétences de l'entité régionale. En tant que membres, les communes pourront faire part de leurs attentes ce qui permettra de cibler des projets répondant à leurs besoins. La commission contribue à renforcer la capacité d'action collective du district en vue des objectifs énergétiques et climatiques cantonaux et fédéraux.

La commission pourra en particulier réaliser les tâches suivantes en matière d'énergie et de climat :

- Coordination régionale
  - Identifier les besoins communaux pouvant faire l'objet d'une action coordonnée à l'échelle régionale
  - Identifier les possibilités de synergies intercommunales
- Echange d'expériences
  - Faciliter l'échange direct entre responsables communaux (politiques et/ou techniques) en charge des questions liées à l'énergie et au climat
  - Identifier des thématiques à développer pour enrichir la "Boîte à outils Énergie pour les communes"
- Sensibilisation
- Accompagner les actions régionales de promotion et de sensibilisation
- Monitoring
  - Déterminer les indicateurs clés pour le tableau de bord des énergies de la Région
  - Assurer le suivi des actions de portée régionale

La commission pourra aussi être consultée sur les thématiques de l'énergie et du climat lors de l'élaboration des planifications directrices régionales ainsi que dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie régionale des énergies.

Lien avec les stratégies

- E3 – Favoriser la transition énergétique et améliorer la maîtrise de l'approvisionnement en énergie
- E4 – Soutenir l'adaptation et la résilience du territoire face aux changements climatiques

Coordination avec les instances

- Pilotage : Région ;
- Autres entités concernées : communes et, ponctuellement, canton (SEn – section climat, SdE).

Priorisation

- Mise en place dès l'entrée en vigueur du PDR, puis tâche permanente.

E3 – Extension de la stratégie régionale des énergies

Objectifs

- Prioriser et structurer les actions de la Région en matière d'énergie
- Soutenir les politiques énergétiques communales et faciliter leur mise en œuvre.
- Contribuer à une transition énergétique coordonnée et cohérente au sein du district

Description

Cette action vise à étendre la stratégie régionale des énergies de l'Agglomération de Fribourg à l'ensemble du district de la Sarine. En 2025, l'Agglomération de Fribourg a actualisé sa stratégie énergétique et élaboré un scénario énergétique jusqu'en 2050 pour l'agglomération fribourgeoise. Ce scénario constitue une base solide pouvant être adaptée au périmètre du district. L'Agglomération a également défini une série de mesures pour sa stratégie portant sur trois domaines d'action "Coordination & suivi", "Vision régionale et collaboration intercommunale" et "Promotion & sensibilisation". De par leur nature, une large majorité de ces mesures se prête à une transposition à l'échelle du district.

La mise en place d'une stratégie régionale des énergies couvrant l'ensemble du district permettra à la Région de bénéficier d'un plan d'actions structurant son rôle et priorisant ses actions dans le domaine de l'énergie. Elle apportera aussi une vision énergétique partagée à l'échelle du district.

Lien avec les stratégies

- E2 – Favoriser un développement coordonné entre l'urbanisation et les infrastructures d'approvisionnement, de valorisation et d'épuration
- E3 – Favoriser la transition énergétique et améliorer la maîtrise de l'approvisionnement en énergie

Coordination avec les instances

- Pilotage : Région ;
- Autres entités concernées : communes.

Priorisation

- Application des mesures prévues par la stratégie régionale des énergies existante dès l'entrée en vigueur du PDR.
- Extension de la stratégie à l'ensemble du périmètre du district à l'horizon 2030, puis mise à jour tous les 5 ans.

E4 – Évaluation du potentiel en énergies renouvelables de la région

Objectifs

- Contribuer à assurer un approvisionnement en énergie maîtrisé et suffisant pour le développement urbain planifié
- Encourager le développement des énergies renouvelables dans la région
- Mettre en relation les différents acteurs publics et privés ayant des leviers d'action dans ce domaine
- Favoriser la transition énergétique à l'échelle régionale

Description

La Confédération et le canton de Fribourg ont des objectifs élevés en matière de politique climatique, dont une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 par rapport au niveau de 1990 et un objectif de zéro émission nette de GES au plus tard d'ici 2050. Selon la Loi cantonale sur le climat (LClim), les communes fribourgeoises sont liées à ces objectifs et doivent, de leur côté, aussi prendre des mesures de réduction des émissions de GES (art. 2 LClim).

L'atteinte de ces objectifs passe nécessairement par un développement conséquent des énergies renouvelables. Cette action vise à estimer le potentiel de la région pour la production des énergies renouvelables, à recenser les acteurs publics et privés clés pour chaque source d'énergie ainsi qu'à identifier les conditions-cadres nécessaires à un développement plus soutenu des énergies renouvelables dans le district. Une vision à l'échelle régionale permet de tenir compte des synergies intercommunales et de la logique de réseau propre à certaines sources d'énergie. Après récolte des données auprès des différents acteurs du secteur de l'énergie, les communes auront ainsi à disposition un diagnostic leur permettant de prioriser leurs actions et de planifier les ressources à mobiliser pour promouvoir les énergies renouvelables sur leur territoire. La Région pourra aussi accompagner plus efficacement les communes dans leurs démarches et cibler les actions de portée régionale à entreprendre.

Lien avec les stratégies

- E2 – Favoriser un développement coordonné entre l'urbanisation et les infrastructures d'approvisionnement, de valorisation et d'épuration
- E3 – Favoriser la transition énergétique et améliorer la maîtrise de l'approvisionnement en énergie

Coordination avec les instances

- Pilotage : Région ;
- Autres entités concernées : communes, canton (SdE), acteurs locaux du domaine de l'énergie.

Priorisation

- 2027 – 2028.

E5 – Opérationnalisation d'actions communales en faveur du climat

Objectifs

- Renforcer la capacité d'action des communes face aux enjeux climatiques
- Valoriser et diffuser les actions et les bonnes pratiques déjà mises en place par les communes du district
- Mettre à disposition des communes des outils de mise en œuvre "clés en main" et adaptés à leurs besoins

Description

Cette action vise à mettre à disposition des communes des outils leur permettant de concrétiser efficacement leurs projets en lien avec le climat. En effet, même lorsque les communes disposent d'un plan climat communal et d'un catalogue de mesures, leur capacité d'action demeure souvent limitée par l'absence d'outils directement mobilisables pour passer à l'étape de la mise en œuvre. La Région entend ainsi soutenir les communes avec des outils opérationnels et "clés en main".

Par exemple, pour établir un programme de subventions communales (= mesure), la mise à disposition d'un canevas de règlement (= outil opérationnel) précisant les critères à prendre en compte pour l'octroi des subventions permettrait d'accompagner la commune dans sa démarche. De même, dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur (= mesure), un diagnostic territorial de vulnérabilité aux îlots de chaleur (= outil opérationnel) donnerait à la commune la possibilité de cibler les secteurs où intervenir en priorité.

La démarche sera déployée en deux étapes complémentaires. Dans un premier temps, un recensement des actions communales existantes sera réalisé afin d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques déjà en place. Dans un second temps, la démarche sera complétée par le développement ciblé de nouveaux outils opérationnels pour les communes. Les outils prendront principalement la forme de modèles réglementaires, de fiches pratiques, de supports méthodologiques, de diagnostics territoriaux ou d'instruments d'aide à la décision.

Cette action s'adresse à l'ensemble des communes du district, quel que soit leur engagement en matière de politique climatique :

- Les communes disposant déjà d'un plan climat communal bénéficieront d'outils facilitant la mise en œuvre opérationnelle de certaines de leurs mesures. La Région contribue ainsi à faciliter la concrétisation des actions planifiées par les communes.
- Les communes souhaitant s'engager dans l'élaboration d'un plan climat communal disposeront d'une aide pour identifier les mesures les plus pertinentes à intégrer dans leur planification. Elles pourront également recenser plus aisément les actions déjà menées sur leur territoire, notamment dans le cadre des projets d'agglomération, et les valoriser dans leur plan climat.
- Les communes souhaitant agir de manière plus ponctuelle sur certaines thématiques, sans élaborer de plan climat, auront accès à un panel d'outils directement applicables.

Cette action s'inscrit en complémentarité avec les différents instruments que le canton prévoit de mettre à disposition des communes pour l'élaboration de leur plan climat (guide, modèles de mesures, etc.) mais qui ne s'étendent pas jusqu'à la mise en oeuvre du catalogue de mesure proposé.

Lien avec les stratégies

- E3 – Favoriser la transition énergétique et améliorer la maîtrise de l'approvisionnement en énergie
- E4 – Soutenir l'adaptation et la résilience du territoire face aux changements climatiques

Coordination avec les instances

- Pilotage : Région ;
- Autres entités concernées : communes, canton (SEn – section climat) et éventuellement acteurs locaux pertinents.

Priorisation

- 2027 – 2028, puis tâche permanente.

Introduction

Actions transversales

Actions thématiques

- Urbanisation
- Mobilité
- Environnement, énergie & climat
- Rives de lacs
- Tourisme & patrimoine
- Nature & paysage

R

Rives de lacs

R1 – Coordonner le développement et la protection différenciés des rives de lacs

Objectifs

- Assurer une mise en œuvre cohérente des vocations définies pour les rives ;
- Organiser et structurer la gouvernance multi-niveaux ;
- Éviter les conflits d'usage en anticipant les besoins et en encadrant les développements ;
- Définir une stratégie pour la protection des rives à vocation naturelle ainsi que la restructuration des amarrages, avec priorisation et calendrier de réalisation ;
- Faciliter la planification concertée des projets d'aménagement, de protection ou de relocalisation à travers un plan d'action de mesures ;
- Suivre l'avancement des projets et assurer un rôle de relais entre les partenaires concernés.

Description

Cette action vise à instaurer un cadre commun de coordination spécifiquement dédiée à la gestion des rives de lacs ainsi qu'à développer une stratégie et un plan d'action de mesures. Elle permet de rassembler l'ensemble des acteurs concernés (communes, Etat de Fribourg, régions voisines, associations locales, exploitants nautiques, etc.), afin de faciliter le dialogue, d'appuyer les démarches de planification et de veiller à la compatibilité des projets avec la stratégie régionale.
Concrètement, l'action aura pour mission de piloter des rencontres régulières, afin de suivre la planification et l'avancement des projets, d'accompagner les communes dans l'intégration des principes de protection et de développement dans leurs PAL, de définir et mettre en œuvre une stratégie de restructuration des amarrages, d'établir un plan d'action de mesures d'aménagement et de jouer un rôle de relais entre échelles locales, cantonales et interrégionales.

D'un point de vue méthodologique, l'action se décline en plusieurs volets :
A. Mise en place d'un groupe de suivi régional
- Constitution d'un groupe de suivi régional incluant communes, Etat de Fribourg, régions voisines et acteurs privés/associatifs ;
- Organisation de réunions annuelles pour le suivi des planifications, projets et le partage d'informations ;
- Capitalisation des retours d'expérience.

B. Diagnostic, stratégie et plan d'actions
- Identification des besoins d'actions et priorisation des interventions ;
- Établissement d'une stratégie et d'un plan d'action de mesures ;
- Appui aux communes pour intégrer les mesures dans leurs PAL.

Lien avec les stratégies

- R1 – Protéger les rives à vocation naturelle ;
- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques ;
- AT2 – Développer et maintenir la plateforme numérique des secteurs de loisirs ;
- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : SMo – SEn - SFN – UFT - communes – régions voisines (Gruyère, Lac, Sense) – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- 2030 – 2032.

R2 – Coordonner le développement du port de Rossens

Objectifs

- Positionner le port de Rossens comme site structurant et porte d'entrée principale au Lac de la Gruyère ainsi qu'au district de la Sarine ;
- Assurer un développement coordonné, qualitatif et maîtrisé du site, compatible avec les enjeux paysagers, environnementaux et patrimoniaux ;
- Anticiper et encadrer les besoins en infrastructures nautiques, touristiques et de mobilité ;
- Organisation et canalisation des flux, afin de limiter les conflits d'usage et les impacts sur le paysage et les quartiers environnants ;
- Garantir la cohérence entre les planifications communales, régionales et cantonales ;
- Faciliter la concertation entre les acteurs concernés et sécuriser la mise en œuvre des projets.

Description

Cette action vise à mettre en place un cadre de coordination spécifique dédié au développement du port de Rossens, en raison de son rôle stratégique à l'échelle régionale et interrégionale. Situé à l'interface entre les régions de la Sarine et de la Gruyère, le site de Rossens est appelé à concentrer une part importante des amarrages, des activités nautiques et des fonctions d'accueil du Lac de la Gruyère.

L'action a pour but d'accompagner les étapes de planification et de conception du port et de ses aménagements connexes, en veillant à leur intégration paysagère, à la qualité des accès multimodaux et à la compatibilité avec les vocations des rives définies dans le PDR. Elle permet également de coordonner les rôles respectifs de la Région, de la commune de Gibloux, de l'Etat de Fribourg et de Région Gruyère, ainsi que des acteurs privés et associatifs.

D'un point de vue méthodologique, l'action se décline en plusieurs volets :

A. Mise en place d'une gouvernance dédiée au projet de Rossens
- Constitution d'un groupe de pilotage spécifique au port de Rossens, associant la Région de la Sarine, la Région de la Gruyère, la commune de Gibloux, l'Etat de Fribourg et les acteurs-clés du site ;
- Clarification des rôles et responsabilités entre partenaires (pilotage, maîtrise d'ouvrage, coordination, autorisations) ;
- Organisation de réunions régulières afin d'assurer le suivi des études, des procédures et de la mise en œuvre.

B. Définition du cadre de développement et des objectifs du site
- Élaboration d'une vision partagée pour le développement du port de Rossens (capacités d'amarrage, fonctions nautiques, loisirs, accueil touristique, services) ;
- Définition des principes d'aménagement (intégration paysagère, gestion des flux, limitation des nuisances, sobriété des infrastructures) ;
- Coordination avec les objectifs de protection du paysage, du patrimoine et des milieux naturels, notamment en lien avec le barrage de Rossens et les secteurs sensibles à proximité.

C. Coordination des planifications et des procédures
- Accompagnement de la commune dans l'élaboration du plan d'aménagement de détail (PAD) du port ;
- Coordination avec les planifications communale (PAL), régionale et cantonale.

Lien avec les stratégies

- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques ;
- AT2 – Développer et maintenir la plateforme numérique des secteurs de loisirs ;
- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : SMo – SEn – UFT – commune de Gibloux – Région de la Gruyère – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- 2027 – 2030.

Introduction

Actions transversales

Actions thématiques

- Urbanisation
- Mobilité
- Environnement, énergie & climat
- Rives de lacs
- **Tourisme & patrimoine**
- Nature & paysage

T

Tourisme & patrimoine

T1 – Mettre à jour périodiquement la stratégie touristique et les fiches de projets liées

Objectif

- Assurer la mise à jour de la Stratégie touristique régionale et des fiches de projets associées, afin de garantir leur pertinence, leur cohérence stratégique et leur capacité à soutenir des projets à impact territorial significatif pour le district.

Description

Cette action vise à maintenir un cadre stratégique et opérationnel dynamique pour le développement touristique régional. Elle repose sur la mise à jour régulière de la stratégie touristique et des fiches de projets, en fonction de l'évolution des besoins du territoire, des capacités des acteurs et des opportunités émergentes.

La méthodologie de mise en œuvre se décline comme suit :

A. Mise à jour de la stratégie touristique régionale

- Analyse de la pertinence des orientations stratégiques au regard de l'évolution du contexte territorial, touristique et institutionnel ;
- Ajustement ciblé des priorités stratégiques, en concertation avec les acteurs régionaux et cantonaux.

B. Actualisation et enrichissement des fiches de projet

- Révision des fiches existantes selon l'évolution des besoins et du contexte touristique ;
- Création de nouvelles fiches en lien avec l'émergence de projets porteurs ou d'opportunités stratégiques ;
- Priorisation des nouvelles fiches sur la base de critères stratégiques.

C. Coordination et gouvernance

- Organisation de rencontres régulières avec les acteurs touristiques régionaux ;
- Appui aux porteurs de projet pour la mise en œuvre des fiches, lorsque cela est nécessaire ;
- Articulation avec les autres mesures touristiques régionales.

Lien avec les stratégies

- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques régionaux.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques ;
- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : UFT – FTR – communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- Mise à jour de la stratégie touristique et identification de nouvelles fiches : 2029-2030 ;
- Mise en œuvre des nouvelles fiches de projets : dès 2031.

T2 – Développer les pôles touristiques régionaux

Objectif

- Renforcer l'attractivité touristique du district en structurant une offre territoriale lisible, cohérente et complémentaire, à travers le développement coordonné des pôles touristiques régionaux.

Description

Cette action a pour but de créer un maillage territorial harmonisé entre ville et campagne, en renforçant la cohésion, l'attractivité et la fréquentation des différents secteurs touristiques. Le développement et la mise en réseau des pôles doit permettre de proposer une expérience touristique cohérente à l'échelle du district.

L'action se compose de quatre sous-actions :

- T2.1 – Intégrer le positionnement du « terroir créatif » dans le pôle touristique du Centre médiéval de Fribourg ;
- T2.2 – Réaliser le projet des Chemins de la Sarine ;
- T2.3 – Mener une réflexion sur un concept de développement de la Boucle des Plaines vallonées ;
- T2.4 – Coordonner le développement d'un concept touristique 4 saisons pour le versant des Préalpes.

T2.1 – Intégrer le positionnement du « terroir créatif » dans le pôle touristique du Centre médiéval de Fribourg

Objectif

- Définir et actualiser le positionnement stratégique du Centre médiéval de Fribourg comme pôle touristique régional, en cohérence avec la Stratégie touristique régionale et le concept de « terroir créatif », afin d'en renforcer l'impact à l'échelle du district.

Description

Cette action vise adapter le positionnement du Centre médiéval de Fribourg au sein du système touristique régional. Le rôle de la Région est d'accompagner la réflexion sur le positionnement du pôle autour du concept de Terroir créatif, d'assurer la cohérence avec la vision régionale et de favoriser son articulation avec les autres pôles touristiques du district.

La méthodologie se décline comme suit :

A. Diagnostic patrimonial et touristique

- Analyse des composantes actuelles de l'offre touristique du Centre médiéval de Fribourg ;
- Mise en perspective avec la Stratégie touristique régionale et le concept de « terroir créatif ».

B. Appui stratégique et cohérence régionale

- Définition des axes de positionnement liés au « terroir créatif » (patrimoine, culture, événements, etc.) ;
- Veille à la cohérence entre le positionnement retenu, les projets urbains et les actions de promotion touristique.

C. Coordination et alignement des acteurs

- Échanges stratégiques avec l'OTR et les partenaires institutionnels sur le positionnement du pôle ;
- Identification de synergies avec les autres pôles touristiques régionaux et les offres culturelles ou événementielles du district ;
- Soutien et valorisation des initiatives existantes.

La méthodologie présentée ci-dessus doit permettre d'aboutir aux livrables suivants :

- Un concept de positionnement stratégique du Centre médiéval de Fribourg intégrant le concept de « terroir créatif » ;
- Des lignes directrices servant de référence pour la déclinaison future de l'offre touristique par les acteurs compétents.

Lien avec les stratégies

- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques ;
- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : UFT – FTR – Ville de Fribourg – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- Analyse et mise en perspective de l'offre touristique du centre médiéval au regard de la stratégie touristique : 2028-2032.

T2.2 – Réaliser le projet des Chemins de la Sarine

Objectif

- Développer et valoriser un itinéraire pédestre touristique structurant le long de la Sarine, entre Rossens et Düdingen, afin de relier les patrimoines et expériences récréatives du district dans une logique de mobilité douce (MD) et de valorisation des multiples terroirs sarinois.

Description

Cette action vise à créer un itinéraire pédestre attractif, lisible et équipé, en s'appuyant sur les sentiers existants longeant la Sarine. Le projet s'attache également à mettre en valeurles atouts touristiques régionaux s'y trouvant par le développement de produits touristiques. Le projet entend également renforcer les connexions entre les villages et entre les différents pôles touristiques régionaux.La méthodologie se décline comme suit :

A. Diagnostic de l'itinéraire et des potentialités

- Analyse des tronçons existants (continuité, qualité, accessibilité, sécurité) ;
- Identification des points d'intérêt.

B. Conception du parcours structuré

- Élaboration d'un concept global de parcours entre Rossens et Düdingen ;
- Définition de variantes locales et des produits touristiques ;
- Intégration aux réseaux de MD et aux interfaces TP.

C. Aménagements et médiation

- Développement de produits touristiques ;
- Mise en place de signalétique directionnelle et interprétative cohérente.

D. Mise en réseau touristique et gouvernance

- Intégration du parcours dans les offres régionales (hébergements, commerces, événements) ;
- Coordination avec les communes riveraines, propriétaires fonciers et partenaires associatifs.

La méthodologie présentée ci-dessus doit permettre d'aboutir aux livrables suivants :

- Un concept structurant et cartographié du parcours touristique ;
- Un plan d'action d'aménagements et de signalétique ;
- Une plateforme numérique d'information ;
- Un réseau de partenaires mobilisés autour du projet.

Il est à noter que cette action a débuté en 2023. Elle est donc déjà en cours de réalisation car elle constitue l'action phare de la Stratégie touristique régionale.

Lien avec les stratégies

- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques ;
- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : UFT – SFN – FTR – communes de Bois d'Amont, de Fribourg, de Gibloux, de Granges-Paccot, d'Hauterive, de Marly et de Villars-sur-Glâne, Région Singine – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- Élaboration du concept global des Chemins de la Sarine, définition du tracé structurant et des principes de valorisation touristique : 2023–2024 ;
- Création et homologation du tracé, mise en place de la signalétique, développement des premiers dispositifs de médiation et de jeux d'énigme : 2025–2026 ;
- Déploiement de dispositifs de médiation complémentaires et de nouveaux jeux d'énigmes, renforcement de l'attractivité et de la fréquentation de l'itinéraire : 2027–2028 ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'une attraction touristique en lien avec les Chemins de la Sarine : 2029-2030.

T2.3 – Mener une réflexion sur un concept de développement de la Boucle des Plaines vallonées

Objectif

- Lancer une réflexion stratégique sur les possibilités de développement de la Boucle des Plaines vallonnées comme pôle touristique régional, en tenant compte de ses spécificités locales (sacré, agricole et naturelle) et en adéquation avec la Stratégie touristique régionale.

Description

Cette action vise à initier une démarche exploratoire sur le potentiel de développement touristique de la Boucle des Plaines vallonnées. L'objectif est de poser les bases d'un concept de valorisation réaliste, concerté et respectueux des dynamiques locales.La méthodologie se décline comme suit :

A. Diagnostic territorial et concertation

- Identification des sites et patrimoines à valoriser ;
- Cartographie des parcours existants (pédestre, cyclotourisme, équestre) ;
- Identification des initiatives locales existantes ou en projet.

B. Concertation territoriale

- Organisation d'ateliers avec les communes, prestataires locaux, milieux agricoles et associatifs ;
- Recueil des attentes et propositions des acteurs locaux ;
- Définition collective des principes à respecter pour le futur développement touristique.

C. Élaboration d'un concept

- Proposition de scénarios de développement ;
- Identification des conditions de faisabilité ;
- Définition des étapes ultérieures de planification ou de mise en œuvre.

La méthodologie présentée ci-dessus doit permettre d'aboutir aux livrables suivants :

- Un diagnostic touristique du territoire ;
- Un concept de développement touristique.

Lien avec les stratégies

- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques ;
- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : UFT – SFN - SMo – FTR – communes d'Autigny, d'Avry, de Belfaux, de Chénens, de Corminboeuf, de Cottens, de Givisiez, de Granges-Paccot, de Grolley-Ponthaux, de La Brillaz, de La Sonnaz, de Matran, de Neyruz et de Prez– acteurs privés et/ou associatifs

Priorisation

- Étude et concertation : 2029-2030 ;
- Mise en œuvre : 2031-2033.

T2.4 – Coordonner le développement un concept touristique quatre saisons pour le versant des Préalpes

Objectif

- Favoriser, à l'échelle régionale, le développement coordonné d'une offre d'activités de plein air durable et quatre saisons dans les secteurs préalpins du district, en s'appuyant sur les potentiels de la randonnée pédestre, du VTT, des activités hivernales et de la découverte de la nature.

Description

Cette action vise à accompagner le développement touristique du pôle touristique des versants des Préalpes comme espace de tourisme de nature et de loisirs de plein air à l'échelle régionale. Elle repose sur la planification coordonnée d'infrastructures légères, la participation à l'encadrement des pratiques et la sensibilisation à la richesse écologique et paysagère des Préalpes. La méthodologie de mise en œuvre, qui n'entrave pas l'utilisation de ce qui existe déjà, se décline comme suit :

A. Diagnostic et coordination des démarches existantes

- Analyse des itinéraires existants et des planifications de projet concernant la randonnée, le VTT et les activités hivernales ;
- Identification des secteurs à enjeux écologiques ;
- Identifier, avec les communes, le canton et les partenaires concernés, les besoins d'adaptation et les potentiels de développement ;
- Veiller à l'intégration des enjeux environnementaux, paysagers et d'accessibilité.

B. Définition de priorités et accompagnement

- Définir des priorités d'intervention à l'échelle régionale, en lien avec l'attractivité touristique, la lisibilité de l'offre, les accès et la canalisation des usages ;
- Accompagner la coordination entre les démarches communales, cantonales et privées ;
- Encourager les adaptations permettant de renforcer la cohérence du pôle.

C. Appui au développement des projets

- Accompagner l'évolution, la consolidation ou l'émergence de projets contribuant à une offre touristique cohérente ;
- Examiner les opportunités de diversification des usages ou de complémentarité saisonnière, notamment en lien avec des infrastructures ou équipements existants ;
- Favoriser les connexions entre réseaux, points d'accès, signalétique et offres complémentaires ;
- Soutenir une valorisation touristique durable des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales.

La méthodologie présentée ci-dessus doit permettre d'aboutir aux livrables suivants :

- Un diagnostic des usages, réseaux et projets existants sur le pôle des versants des Préalpes;
- Un concept de développement touristique coordonné pour les versants des Préalpes..

Lien avec les stratégies

- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques ;
- AT2 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : UFT – SFN – FTR – Commune de Bois d'Amont, Ferpicloz, Gibloux, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly – Région de la Gruyère, acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- Diagnostic et potentiel d'usage : 2026-2028 ;
- Définition de priorités et accompagnement : 2029-2031 ;
- Appui au développement des projets: 2032-2033.

T3 – Stimuler la création et la diversification des hébergements touristiques

Objectif

- Renforcer l'attractivité et la diversité de l'offre touristique en soutenant la création d'hébergements adaptés aux spécificités locales, aux besoins du public et aux dynamiques territoriales, tout en veillant à une intégration respectueuse des principes de durabilité.

Description

Cette action vise à assurer une veille régionale sur l'évolution de l'offre d'hébergements touristiques et à faciliter l'orientation des porteurs de projets, publics ou privés, en cohérence avec les spécificités territoriales et les orientations stratégiques existantes. Elle s'appuie notamment sur les analyses et diagnostics déjà réalisés, en particulier ceux menés à l'échelle de l'agglomération de Fribourg. Le rôle de la Région se concentre sur l'identification des besoins émergents, la mise en réseau des acteurs et l'appui ponctuel aux communes et porteurs de projets. La méthodologie de mise en œuvre de la mesure se décline comme suit :

A. Diagnostic et veille territoriale

- Prise en compte du diagnostic territorial existant en matière d'hébergements touristiques réalisé par l'Agglomération de Fribourg pour les communes centres ;
- Réalisation d'analyses ponctuelles ou ciblées à la demande des communes ou en lien avec des opportunités spécifiques.

B. Dispositif régional d'orientation et de veille

- Mise à disposition d'un dispositif d'information et d'orientation pour les porteurs de projet ;
- Mise en place d'un dispositif de veille active en collaboration avec les communes et les réseaux professionnels, afin d'identifier en continu les initiatives locales, les besoins émergents et les porteurs de projets privés ou associatifs.

La méthodologie présentée ci-dessus doit permettre d'aboutir au livrable suivant :

- Un dispositif de veille et d'orientation continu des projets.

Lien avec les stratégies

- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques régionaux.

Lien avec les actions transversales

- AT1 – Établir un concept de mobilité pour les secteurs de loisirs et touristiques ;
- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : UFT-FTR – communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- Référencement des analyses existantes et mise en place de la veille régionale : 2027–2028 ;
- Déploiement du dispositif d'orientation et analyses ponctuelles à la demande : 2029–2032.

Introduction

Actions transversales

Actions thématiques

- Urbanisation
- Mobilité
- Environnement, énergie & climat
- Rives de lacs
- Tourisme & patrimoine
- Nature & paysage

NP

Nature & paysage

NP1 – Élaborer un plan régional d'arborisation

Objectif

- Renforcer la végétalisation du territoire, améliorer le confort climatique et la qualité paysagère, en assurant la cohérence régionale, grâce à l'élaboration d'un plan régional d'arborisation.

Description

Cette action vise à concevoir un cadre régional cohérent pour développer l'arborisation sur l'ensemble du territoire. Elle repose sur une analyse fine des potentiels et une coordination de l'approvisionnement local. Le plan régional d'arborisation permet d'orienter les interventions, de soutenir les communes et de favoriser une végétalisation structurante, adaptée et durable. D'un point de vue méthodologique, l'élaboration du plan régional d'arborisation se compose des étapes suivantes :

A. Diagnostic et stratégie
- Analyse des potentiels d'arborisation par typologie d'espace (espaces verts publics, espaces viaires, espaces construits) ;
- Prise en compte systématique des inventaires existants (PIC, GIC, IE, biotopes, etc.), afin d'intégrer les différentes trames écologiques ;
- Priorisation des secteurs d'intervention et élaboration d'une carte d'intentions régionales (non liante) ;
- Établissement d'un plan d'action (non liant) pour initier la mise en œuvre.

B. Mise en réseau régionale pour l'approvisionnement en arbres
- Compilation des listes de recommandations déjà existantes en coordination avec les pépiniéristes locaux et élaboration d'un cahier de référence ;
- Établissement d'une base d'informations partagée sur les disponibilités, les délais de production, les essences et les volumes prévisionnels avec les pépiniéristes locaux.

La méthodologie présentée ci-dessus doit permettre d'aboutir aux livrables suivants :
- Une carte d'intention et un plan d'action régionale non-liants ;
- Un cahier de références et une base d'information partagée sur les disponibilités.

Lien avec les stratégies

- U1 – Mettre en valeur les localités ;
- U3 – Valoriser les zones d'activités ;
- M2 – Cycle ;
- M3 – Marche ;
- M4 – Transports individuels motorisés ;
- E4 – Soutenir l'adaptation et la résilience du territoire face aux changements climatiques ;
- R1 – Protéger les rives à vocation naturelle ;
- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage ;
- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux ;

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : SFN – communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- 2026 – 2029.

NP2 – Assurer la continuité et la cohérence intercommunale des paysages d'importance locale

Objectif

- Assurer la continuité et la cohérence intercommunale des paysages d'importance locale, en accompagnant les communes dans l'identification, la valorisation et la protection des éléments paysagers, tout en facilitant l'harmonisation régionale.

Description

Cette action vise à doter la région d'un inventaire partagé et harmonisé des paysages d'importance locale présentant un intérêt intercommunal, construit en étroite collaboration avec les communes. Elle entend renforcer la cohérence intercommunale de ces espaces, de mieux identifier les continuités paysagères entre les communes, de valoriser les spécificités locales et de fournir aux communes un outil d'appui pour leurs documents de planification. L'inventaire ne constitue pas un document contraignant : il offre un cadre de référence commun, des recommandations harmonisées et un accompagnement technique, afin de faciliter une prise en compte cohérente du paysage à l'échelle régionale. L'élaboration de cet inventaire s'articule autour des étapes suivantes :

A. Diagnostic et cartographie

- Analyse des paysages d'importance locale existants à l'échelle régional ;
- Recensement des documents existants (PAL, schémas directeurs, inventaires paysagers, sites patrimoniaux, zone de quiétude, ENL, etc.) ;
- Identification des continuités paysagères et des zones à enjeux intercommunaux ;
- Élaboration d'une carte de diagnostic, servant de base à la concertation avec les communes.

B. Ateliers et concertation avec les communes

- Présentation, discussion et enrichissement du diagnostic avec les communes ;
- Pour les communes volontaires, en particulier lorsque des paysages d'importance locale présentent un potentiel intercommunal :
    - Harmonisation de la nomenclature et la méthodologie entre communes ;
    - Définition conjointes de mesures de préservation et de valorisation ;
    - Développement d'un modèle d'intégration dans les PAL sous forme de recommandations harmonisées mais non prescriptives.

C. Suivi et coordination régionale (selon besoin)

- Mise en place d'un suivi de cohérence intercommunale des paysages sous forme de groupe de travail.

La méthodologie présentée ci-dessus doit permettre d'aboutir aux livrables suivants :

- Une carte de diagnostic ;
- Des mesures de priorisation et de valorisation ;
- Un modèle d'intégration dans les PAL.

Lien avec les stratégies

- U1 – Mettre en valeur les localités ;
- U3 – Valoriser les zones d'activités ;
- R1 – Protéger les rives à vocation naturelle ;
- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage ;
- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : SFN – communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- 2029 – 2032.

NP3 – Créer une boîte à outils technique Nature & paysage

Objectifs

- Fournir aux communes des outils pratiques, immédiatement mobilisables dans leurs projets courants (réfections de rues, aménagements de places, écoles, parcs, espaces publics) ;
- Proposer, dans la limite des compétences et des ressources de la Région, des conseils opérationnels pour des projets spécifiques, en permettant aux communes de solliciter la Région selon leurs besoins.

Description

Cette action vise à mettre à disposition des communes un ensemble d'outils techniques simples, opérationnels et directement applicables, afin d'intégrer la nature et le paysage dans leurs projets. La boîte à outils est conçue comme un dispositif évolutif et modulaire, enrichi au fil du temps en fonction des besoins communaux. Elle permet d'harmoniser les pratiques, de faciliter la conception de projets de qualité et d'encourager la diffusion de bonnes pratiques.

Les outils proposés ci-dessous constituent des exemples ; leur développement sera ajusté en continu selon les besoins concrets des communes :

A. Actualisation des guides existants

- Mise à jour régulière des documents techniques régionaux (Charte Biodiversité & Climat, Stratégie Ville-éponge, etc.) ;
- Intégration des retours d'expérience des communes et des évolutions réglementaires ou techniques.

B. Développement d'un kit annuel « aménagement-type »

- Production, chaque année, d'un modèle d'aménagement reproductible par typologie d'espace (ex. place de jeux, espaces viaire, places, parcelles privées, etc.) ;
- Outil non prescriptif destiné à inspirer les communes et à faciliter la planification de petits projets.

C. Développement d'une charte sur la qualité paysagère des projets urbains

- Élaboration d'une liste de points de contrôle simples, afin d'aider les communes à vérifier la qualité paysagère de leurs projets planifiés ;
- Utilisation possible dès la phase de programmation ou d'avant-projet.

D. Développement de guide sur les soutiens financiers externes

- Compilation et mise à jour des aides disponibles : subventions cantonales, programmes fédéraux, soutiens privés ou fondations, financements régionaux.

E. Développer une plateforme d'échange

- Favorisation de l'apprentissage et la mise en réseau entre les communes, via la diffusion de bons exemples communaux, la création de fiches inspirantes, la visite de sites ou les retours d'expériences.

F. Organisation ou relais de formations ciblées

- Organisation ou relais de modules, cours de formation pour les services techniques communaux organisées selon les besoins exprimés par les communes.

Lien avec les stratégies

- U1 – Mettre en valeur les localités ;
- U3 – Valoriser les zones d'activités ;
- M2 – Cycle ;
- M3 – Marche ;
- M4 – Transports individuels motorisés ;
- E4 – Soutenir l'adaptation et la résilience du territoire face aux changements climatiques ;
- R1 – Protéger les rives à vocation naturelle ;
- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage ;
- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : SFN – communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- Tâche permanente, sur la base d'actions ponctuelles (1 à 2 par année).

NP4 – Sensibiliser la population à la Nature & au paysage

Objectif

- Renforcer la compréhension et l'acceptation des aménagements végétalisés par la population, afin de limiter les comportements inadaptés et d'encourager des usages respectueux des espaces de nature et de paysage.

Description

Cette action vise à mettre en œuvre un dispositif d'information, de communication et de sensibilisation de la population autour de la nature et du paysage. Elle combine des outils standardisés, des campagnes de communication, des actions participatives et des projets symboliques et fédérateurs, afin de renforcer le lien entre population et environnement local. Elle repose sur une participation volontaire des communes.

Les actions décrites ci-dessous constituent des exemples d'actions-types. Elles seront adaptées et déployées selon les besoins identifiés par la région ou exprimés par les communes :

A. Élaboration de panneaux d'information standardisés

- Développement de panneaux à disposition des communes et à installer à proximité d'aménagements en faveur de la biodiversité (prairies fleuries, tas de branche, hôtels à insectes, etc.).
- Transmission d'explication simple sur le sens de l'aménagement, éviter les malentendus et prévenir les incivilités ou plaintes.

B. Coordination de l'action "Un arbre pour votre un enfant" à l'échelle régionale

- Proposition aux communes de participer à l'action « Un arbre pour votre enfant » visant à planter un arbre par année pour les enfants nés dans l'année dans la commune, afin de renforcer le lien intergénérationnel à la nature et promouvoir une action à forte visibilité positive.

C. Elaboration de campagnes de communication thématiques et ciblées

- Élaboration de campagnes ciblées (grand public, écoles, associations locales, seniors, nouveaux habitants) sur des sujets en lien avec la nature et le paysage sous forme variés (affiches, réseaux sociaux, vidéos, etc.) selon les besoins identifiés ;
- Organisation d'actions participatives en collaboration et selon les besoins des communes (ateliers de plantation, chantiers participatifs, etc.), afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de réduire les comportements problématiques grâce à l'implication des habitants.

Lien avec les stratégies

- U1 – Mettre en valeur les localités ;
- U3 – Valoriser les zones d'activités ;
- M2 – Cycle ;
- M3 – Marche ;
- M4 – Transports individuels motorisés ;
- E4 – Soutenir l'adaptation et la résilience du territoire face aux changements climatiques ;
- R1 – Protéger les rives à vocation naturelle ;
- R2 – Maintenir et/ou développer les rives à vocation d'amarrage ;
- T1 – Valoriser les atouts touristiques régionaux ;
- T2 – Développer les pôles touristiques cantonal et régionaux.

Lien avec les actions transversales

- Aucun.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : SFN – communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- Tâche permanente, sur la base d'actions ponctuelles (1 à 2 par année).

NP5 – Suivi régional coordonné des aménagements Nature & paysage

Objectifs

- Assurer, à long terme, la pérennité et la qualité des aménagements végétalisés (publics et privés) en offrant un appui technique ponctuel, neutre et sur demande aux communes pour le suivi après réalisation ;
- Soutenir les communes dans leurs responsabilités sans s'y substituer, en leur fournissant des outils simples et un accompagnement expert lorsque nécessaire ;
- Faciliter l'amélioration continue des pratiques régionales grâce aux retours d'expérience.

Description

Cette action propose un dispositif léger et non contraignant permettant d'aider les communes à assurer le suivi qualitatif et temporel des aménagements paysagers et naturels. Elle repose sur trois piliers :

A. Élaboration d'un protocole de suivi simplifié

- Conception d'une procédure courte, facile à intégrer aux pratiques communales (check-list en trois étapes : fin de chantier, 6 à 12 mois après plantation, 3 ans après mise en œuvre).

B. Mise en place d'un « Référent régional Nature & Paysage » mandaté

- Mise à disposition d'un expert mandaté afin d'accompagner les communes qui le souhaitent ;
- Observation sur site à plusieurs étapes du projet (fin de chantier, 6 à 12 mois après plantation, 3 ans après mise en œuvre) et établissement d'une note de recommandations à l'attention des communes volontaires.

C. Base régionale de retours d'expérience

- Compilation des cas concrets rencontrés par les communes ou lors des appuis régionaux.

Le rôle stratégique de la Région consiste ainsi à soutenir les communes dans la pérennisation des aménagements Nature & Paysage, sans empiéter sur leurs compétences. La Région agit, par l'intermédiaire d'un expert mandaté, comme un appui technique neutre, disponible lorsque les communes le sollicitent, en mettant à disposition des outils simples, des retours d'expérience consolidés et, si besoin, un accompagnement ponctuel par un référent spécialisé. Cette posture vise à renforcer la qualité et la continuité des aménagements végétalisés sur le territoire. La Région se positionne ainsi comme un facilitateur : elle apporte des ressources, valorise les bonnes pratiques, soutient l'amélioration continue et favorise l'harmonisation des démarches, sans jamais imposer d'intervention ni exercer une fonction de contrôle.

Lien avec les stratégies

- U1 – Mettre en valeur les localités ;
- U3 – Valoriser les zones d'activités.

Lien avec les actions transversales

- AT3 – Accompagner les démarches de planification pour les infrastructures publiques d'importance régionale.

Coordination avec les instances

- Pilotage : la Région ;
- Instances concernées : SFN – communes – acteurs privés et/ou associatifs.

Priorisation

- 2032 – 2035.